

Délibération **2026CS40** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Election des membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à l'Espace Jardin de Madame à Oppède, sous la présidence de Dominique SANTONI à 9h30 puis Christian CHENEZ doyen de l'assemblée à 9h45 puis Dominique SANTONI à 10h15.

Le quorum était atteint avec **88 votants** :

- 71** membres titulaires présents ;
- 8** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 20** membres suppléants présents sans voix délibérative ;
- 9** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Régine HARDOUIN-LESUEUR (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Maxine BLANC LOPEZ (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Sandrine POURCEL (délégue titulaire de **Cabrières d'Avignon**) ; Christiane MILLET (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Anne-Cécile REUS (délégue suppléante de **Cucuron**) ; Johanna TARDY (délégue titulaire de **Joucas**) ; Morgane VERBE (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Anne-Marie BACHELET (délégue titulaire de **La Brillanne**) ; Sonia DUVIC (délégue titulaire de **Lacoste**) ; Solange FOUVET (délégue titulaire de **Lagarde d'Apt**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Aurore STELLA (délégue titulaire de **Maubec**) ; Nathalie MARTIN (délégue titulaire de **Mirabeau**) ; Raymonde de BRAUWER (délégue titulaire de **Murs**) ; Catherine DICHE-JOSEPH (délégue titulaire de **Pertuis**) ; Patricia BOURDIN (délégue titulaire de **Pierrevert**) ; Emmanuelle QUEMARD-MATALON (délégue titulaire de Puget-sur-Durance) ; Stéphanie MAZAUURIC (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Natacha PINCON (délégue titulaire de **saint-Michel-l'Observatoire**) ; Armelle TOUATI (délégue titulaire de **Sannes**) ; Angélique CHEMIN (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Chantal BEAUGEANT (délégue titulaire de **Vachères**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Virginie SOSSI (délégue titulaire de **Villemus**) ; Caroline ROZENCWAIG-BLANC (délégue titulaire de COTELUB) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Florelle NOUGUIER (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Jacqueline BOUYAC (délégue titulaire Conseil régional) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Pascal RAGOT (Délégue titulaire de **Bonnieux**) ; Denis CHRISTIN (délégue titulaire de **Caseneuve**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Serge NALET (délégue suppléant de Céreste-en-Luberon) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Adam CHERKANI (délégue titulaire de Corbières-en-Provence) ; Thierry LABUSSIÈRE (délégue titulaire de **Forcalquier**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Richard KITAEFF (délégue titulaire de **Gordes**) ; Laurent MINEL (délégue titulaire de **Goult**) ; Loïc HERITIER (délégue titulaire de **Grambois**) ; Pierre SEDEVIC (délégue titulaire de **La Bastide-des-Jourdans**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Thierry LÉCONTE (délégue titulaire de **Lagnes**) ; Gérard LARRIVE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Franck DARLAY (délégue titulaire de **Les Beaumettes**) ; Marc CHABERT (délégue de **Les Taillades**) ; Florian BOUSCARLE (délégue suppléant de **Lourmarin**) ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Dominique JAUBERT (délégué suppléant de **Lurs**) ; Manuel JAIS (délégué suppléant de **Ménerbes**) ; Jean-Louis BERTE (délégué titulaire de **Mérindol**) ; Sylvain D'APUZZO (délégué titulaire de **Montfuron**) ; Justin de GONZAGUE (délégué titulaire de **Montjustin**) ; Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire de **Oppède**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Mathieu RICHARD (délégué suppléant de Pierrerue) ; Frédéric ROQUE (délégué titulaire de REILLANNE) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; François BOURLIER (délégué titulaire de **Revest-du Bion**) ; Alain LARGERON (délégué suppléant de **Robion**) ; Philippe JEGOUX (délégué suppléant de **Roussillon**) ; Guillaume JEAN (délégué titulaire de **Rustrel**) ; Jean-Pierre BOYER (délégué titulaire de **Saignon**) ; Christian CHENEZ (délégué titulaire de **sainte-Tulle**) ; Patrice VARAIRE (délégué titulaire de **saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Vincent MASCOT (délégué titulaire de **saint-Martin-les-Eaux**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Alain NICOLAS (délégué suppléant de **Sivergues**) ; Bruno SARROBERT (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Eddy MARTIN (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML) ; Claude SILVESTRE (délégué titulaire LMV) ; Georges BOTELLA (délégué titulaire **Conseil régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvain LECOMTE (délégué suppléant d'Ansouis)
Brigitte POISSONNIER (déléguee suppléante de Beaumont de Pertuis)
Cécile CHEVALIER (déléguee suppléante de Bonnieux)
Josiane ROCHE (délégué suppléante de Cabrières d'Aigues)
Laurence BOSSY (déléguee suppléante de Grambois)
Nathalie ROUBAUD (déléguee suppléante de La Brillanne)
Marianne DOMEIZEL (déléguee suppléante de La Tour d'Aigues)
Sylvie DUBREUIL-GIRARDIN (déléguee suppléante de Lacoste)
Karim EL FARES (délégué suppléant de Manosque)
Marie NOUGUIER (déléguee suppléante de Maubec)
Yoann POBES (délégué suppléant d'Oppède)
Frédéric GODARD (délégué suppléant de Peypin d'Aigues)
Isabelle TKATSCHENKO (déléguee suppléante de Pierrevert)
Mireille LOMBARD (déléguee suppléante de Revest-du-Bion)
Daniel VASSEUR (délégué suppléant de saint-Maime)
Joana FIGUIERE (déléguee suppléante de saint-Martin-de-Castillon)
Gismond WAGNER (délégué suppléant de saint-Martin-de-la-Brasque)
Cyril BRIAND (délégué suppléant de Sivergues)
Sylvie GREGOIRE (déléguee suppléante LMV)
Claire ARAGONES (déléguee suppléante Conseil régional)

Autres personnes présentes (sans voix)

Frédérique Bajat 1ère adjointe de Pierrerue
Jérôme Daumas maire de Gargas
Muriel Kerrels conseillère municipale de Revest-du-Bion
Emmanuel Bohn DGS de la CCPAL
Michel Auriol maire de Beaumont de Pertuis
Jacques Decuignières La Bastidonne
Gilles Ripert Président de la CCPAL
Vincent Mouren (services de la Région)
Marie Viala (cabinet du Président Renaud Muselier)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Marion MAGNAN à Dominique SANTONI
Laurie SARDELLA à Elisabeth AMOROS
Suzanne BOUCHET à Dominique SANTONI
Solange PONCHON à Jean AILLAUD

Messieurs

Camille GALTIER à Christian CHIAPELLA
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christophe MADROLLE à Georges BOTELLA
Jean-Pierre RICHARD à Jacqueline BOUYAC
Cyril JUGLARET à Jacqueline BOUYAC

Etaient excusés :

Mesdames Nathalie LEBouc ; Elisabeth JACQUES

Messieurs Thierry GARCIN ; Hugues LEROYER ;

Etaient absents :

Mesdames Maeva FALCO (déléguée titulaire d'Aubenas-les-Ales) ; Nathalie LEBouc (déléguée titulaire de La MOTTE d'AIGUES) ; Alicia FUSTINONI (déléguée titulaire d'Oppedette) ;

Messieurs Loïc STAQUET (délégué titulaire de Dauphin) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de Niozelles) ; Jérôme ROUTHIER (délégué titulaire de Puget-sur-Durance) ; Alexis BLANC (délégué suppléant de Villelaure).

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement ;

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur des assemblées du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon adopté par délibération 2021CS65 du Comité syndical du 30/11/2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2026 constatant la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2026CS38 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'installation des délégués des communes et des EPCI-FP du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2026CS39 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'élection de la Présidence du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant les candidatures au bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon présentées par :

- Patricia BOURDIN déléguée titulaire de Pierrevert
- François BOURLIER délégué titulaire de Revest-du-Bion
- Jean-Pierre BOYER délégué titulaire de Saignon
- Gérard LARRIVE délégué titulaire de Lauris
- Richard KITAEFF délégué titulaire de Gordes
- Viviane DARGERIE déléguée titulaire de Viens
- Charlotte CARBONNEL déléguée titulaire de saint-Martin-de-Castillon
- Régine HARDOUIN-SUEUR déléguée titulaire de Beaumont-de-Pertuis
- Justin de GONZAGUE délégué titulaire de Montjustin
- Thierry LABUSSIÈRE délégué titulaire de Forcalquier
- Stéphanie MAZAURIC déléguée titulaire de saint-Maime
- Grigori GERMAIN délégué titulaire de La Tour d'Aigues
- Jean-Pierre GERAULT délégué titulaire d'Oppède
- Mickaël CAVALIER délégué titulaire d'Ansouis
- Adam CHERKANI délégué titulaire de Corbières en Provence
- Loïc HERITIER délégué titulaire Grambois
- Eddy MARTIN délégué titulaire de Volx
- Patrick MERLE délégué titulaire de Ménerbes
- Luc MILLE délégué titulaire de saint-Pantaléon
- Natasha PINCON déléguée titulaire de saint-Michel l'Observatoire
- Aurore STELLA déléguée titulaire de Maubec

pour représenter le collège des communes ;

Considérant les candidatures au bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon présentées par :

- Christian CHIAPELLA pour la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure ;
- Caroline ROZENCWAIG-BLANC pour la Communauté territoriale du sud Luberon COTELUB ;

pour représenter le collège des EPCI-FP ;

Considérant que l'élection des membres du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour la Présidence, à savoir un scrutin majoritaire à bulletin secret ;
Considérant que les élus des collèges de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Départements des Alpes-de-Haute-Provence et de Vaucluse restent membres du Bureau et seront renouvelés aux prochaines élections ;

Le Comité syndical :

- **DECLARE** élus les membres issus du collège des communes et ceux issus du collège des EPCI-FP suivants, au Bureau syndical ainsi constitué :

Collège	Prénom/nom	Collectivité
Présidente	Dominique SANTONI	Conseil départemental de Vaucluse - membre de droit
Communes (24)	Gaëlle LETTERON	Apt – membre de droit
	Patrick COURTECUISSÉ	Cavaillon – membre de droit
	Valérie PEISSON	Manosque – membre de droit
	Catherine DICHE-JOSEPH	Pertuis – membre de droit
	Patricia BOURDIN	Pierrevet
	François BOURLIER	Revest-du-Bion
	Jean-Pierre BOYER	Saignon
	Charlotte CARBONNEL	saint-Martin-de-Castillon
	Mickaël CAVALIER	Ansouis
	Adam CHERKANI	Corbières-en-Provence
	Viviane DARGERÉ	Viens
	Jean-Pierre GERAULT	Oppède
	Grigori GERMAIN	La Tour d'Aigues
	Justin de GONZAGUE	Montjustin
	Régine HARDOUIN-LESUEUR	Beaumont-de-Pertuis
	Loïc HERITIER	Grambois
	Richard KITAEFF	Gordes
	Thierry LABUSSIERE	Forcalquier
	Gérard LARRIVE	Lauris
	Eddy MARTIN	Volx
	Stéphanie MAZAURIC	saint-Maime
	Patrick MERLE	Ménerbes
	Luc MILLE	saint-Pantaléon
	Aurore STELLA	Maubec
EPCI-FP	Christian CHIAPELLA	CCPFML
	Caroline ROZENCWAIG-BLANC	COTELUB
<i>Membres dont le mandat se poursuit, donc non renouvelés le 19 mai 2026</i>		
Départements	Elisabeth Amoros	Vaucluse
	Noëlle Trinquier	Vaucluse

	Marion Magnan	Alpes-de-Haute-Provence
Région	Christophe Madrolle	Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Jean Aillaud	Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Solange Ponchon	Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI

